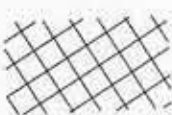


ELABORATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

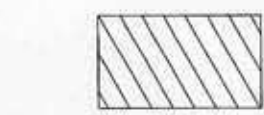
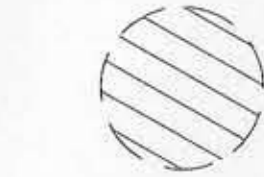
7a

PLAN DES SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE

ARRET par DCC du 10 SEP. 2010



classé



- A5 Servitude pour la pose des canalisations publiques d'eau (potable et d'assainissement (eaux usées ou pluviales)
- AC1 Servitude de protection des monuments historiques
- AC2 Servitude de protection des sites et monuments historiques
- EL9 Servitude de passage des piétons sur le littoral
- I3 Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
- I4 Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques
- PM1 Servitude résultant du plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain et de séisme (PPR)
- PT1 Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques
- PT3 Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques
- T1 Servitudes relatives aux Chemins de Fer - Servitudes de Grande Voirie Servitudes spéciales - Servitudes de débroussaillage
- T7 Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières

